



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Santé
et des Solidarités



inpes
www.inpes.sante.fr

DOSSIER DE PRESSE

OCTOBRE 2006

ACCIDENTS DOMESTIQUES

Protégeons les enfants de 0 à 6 ans



Sommaire

Les accidents domestiques chez les enfants de 0 à 6 ans.....	p.3
• Les principales causes des accidents ¹	p.3
• Les principales blessures ¹	p.3
• Pédagogie et surveillance pour limiter les accidents	p.3
Un dispositif de communication complet pour sensibiliser et prévenir les risques d'accidents domestiques des enfants de 0 à 6 ans.....	p.4
• La campagne TV	p.4
• La brochure « Protéger votre enfant des accidents domestiques »	p.5
• Les affichettes	p.5
Eviter les accidents à chaque étape du développement de l'enfant.....	p.6
Apprendre à reconnaître les dangers dans la maison... et les bons réflexes pour les éviter.....	p.7
• A chaque risque ses bons réflexes	p.7
• Les bons gestes à tout moment.....	p.7
• Que faire en cas d'accident	p.7

¹ Source : EPAC 2002-2003

Les accidents domestiques chez les enfants de 0 à 6 ans

Le Ministère de la Santé et des Solidarités, l'Assurance Maladie et l'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES) mettent en place à **partir du 30 octobre 2006** un dispositif de communication pour prévenir les principaux accidents domestiques des enfants. **Une brochure, trois spots télévisés et deux affichettes** illustrent les risques et les gestes simples pour les éviter.

Chaque jour, **2 000 enfants de 0 à 6 ans sont victimes d'accidents de la vie courante**. Sur une année, on estime à près de 740 000 le nombre d'accidents de la vie courante dans cette tranche d'âge (1 700 000 parmi les enfants de 0 à 15 ans) qui entraînent une consultation aux urgences hospitalières. Pour les jeunes enfants entre 0 et 4 ans, **l'intérieur de la maison** (accident domestique) représente le principal lieu d'accident (plus de 80 %)¹.

En 2002, 308 enfants âgés de 0 à 15 ans sont décédés des suites d'un accident de la vie courante (AcVC) et parmi ces décès, **64 % concernaient des enfants de moins de 4 ans**. Globalement ces chiffres sont stables depuis 1999 alors qu'ils enregistraient une baisse régulière depuis le début des années 1980².

▪ Les principales causes d'accidents³

80 % des accidents de la vie courante des enfants de 0 à 6 ans se déroulent lors d'activités de jeux et de loisirs à l'intérieur ou à l'extérieur de la maison. Les chutes sont les plus fréquentes, quel que soit l'âge : elles représentent **73 % des causes d'accident chez les moins de 1 an et 55 % chez les enfants de 0 à 16 ans**.

Chez ces derniers, les accidents sont ensuite dus aux **coups et collisions** (18 %), à un **écrasement** (6 %) puis à d'autres causes : brûlure, étouffement, coupure, pincement, noyade, étranglement (16 %).

▪ Les principales blessures⁴

Les accidents de la vie courante entraînent un nombre très élevé d'accidents dont certaines victimes gardent des séquelles qui sont souvent à l'origine de handicaps sérieux.

La partie du corps la plus touchée chez les enfants est **la tête. Les lésions à la tête représentent 75 % des troubles liés aux accidents de la vie courante chez les enfants de moins de 1 an et 37 % des parties lésées chez les accidentés entre 0 à 16 ans**.

Les plaies représentent la moitié des lésions liées aux accidents de la vie courante chez les enfants de moins de 10 ans⁴.

Les blessures des **membres supérieurs** représentent 34 % des parties lésées chez les 0-16 ans et les **membres inférieurs** 23 %.

Viennent ensuite les **traumatismes** (16,8 %), les **entorses** et **fractures** (respectivement 15,2 % et 8,1 %) puis les **brûlures**.

Les contusions représentent **70 % des lésions chez les enfants de moins de 1 an**.

▪ La pédagogie et la surveillance pour limiter les accidents

Plus un enfant grandit, plus il acquiert de l'autonomie dans ses gestes et ses déplacements. Il est de plus en plus curieux et a de plus en plus envie d'imiter les adultes...mais pour autant, il n'a pas toujours conscience du danger si celui-ci ne lui est pas expliqué.

C'est pourquoi, il est essentiel que les parents :

- adoptent les **bons gestes** : ne pas créer de situation à risque (chaise près d'une fenêtre, produits toxiques transvasés dans une bouteille d'eau minérale, appareils électroménagers branchés sans surveillance...).
- et fassent preuve de **pédagogie** : punir ou gronder un enfant ne lui fait pas prendre conscience du danger. Pour qu'un enfant en prenne conscience, il faut le lui expliquer calmement.

A chaque étape de son développement, il faut veiller à la sécurité de l'enfant et lui apprendre comment éviter les dangers avec des mots et des gestes adaptés à son âge.

¹ Invs, Epac 2002 – 2003.

² Causes de décès, CépiDC, Inserm. <http://www.cepfdc.vesinet.inserm.fr/>.

³ Source : Epac 2002 – 2003.

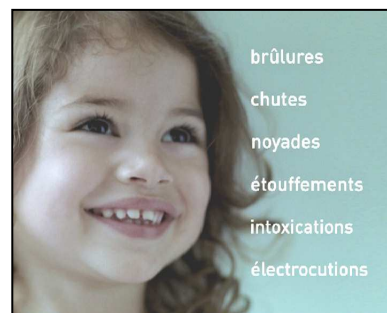
⁴ Source : Enquête Santé et Protection Sociale (SPS) 2002 de l'IRDES sur Accidents de la vie courante.

Un dispositif de communication complet pour sensibiliser les parents et prévenir les risques d'accidents domestiques des enfants

Le dispositif de communication mis en place par l'INPES à partir du 30 octobre 2006 s'organise autour de plusieurs outils : une campagne TV (3 spots), une brochure et deux affichettes. Son objectif est de **sensibiliser l'ensemble de la population mais surtout les parents aux risques d'accidents domestiques dont peuvent être victimes les jeunes enfants et de les aider à adopter des gestes simples pour les prévenir.**

▪ La campagne TV

Elle s'adresse à l'ensemble des parents de jeunes enfants afin de les sensibiliser aux accidents domestiques. Elle illustre pour cela trois des six grandes catégories de risques : la chute, la noyade, l'étouffement auxquels s'ajoutent les brûlures, les intoxications et les électrocutions, tout en développant un discours global sur les accidents domestiques et sur la manière de les éviter.



Spot « Etouffement »

A travers trois spots de 25 secondes chacun, la campagne met en scène trois situations à lier à des situations quotidiennes - **la chute d'une table à langer, la noyade dans le bain, l'étouffement avec un petit aliment**- et les réflexes simples visant à les éviter.

Les spots sont construits sur le **principe créatif de la « fausse piste »**.

Une première partie illustre le risque concerné, laissant le spectateur penser que l'accident s'est effectivement produit. En fait, le film nous révèle qu'il n'en est rien : l'enfant est sain et sauf grâce à l'adulte qui a eu le bon réflexe pour éviter ce risque.



Spot « Chute »

La seconde partie du spot évoque les accidents domestiques en rappelant leur fréquence quotidienne à l'échelle nationale, puis renvoie les personnes intéressées vers le numéro de téléphone 0 821 22 23 24 (0,15 euro/min) permettant de se procurer gratuitement la brochure d'information « **Protégez votre enfant des accidents domestiques** ».

Traduisant une volonté de responsabilisation des adultes, ces spots rappellent la réalité des risques tout en montrant les réflexes simples pour les éviter. Le choix de trois catégories de risques s'inscrit dans une logique globale de prévention des accidents domestiques. A la fin de chacun d'eux est rappelé le fait que tous les jours, « 2000 enfants sont victimes d'accidents de la vie courante ». Tandis que s'ajoutent, parallèlement, en surimpression les six catégories majeures de risques d'accidents domestiques (brûlures, chutes, noyades, étouffements, intoxications, électrocutions).



Spot « Noyade »

Enfin, les trois spots se terminent par un même plan de fin mentionnant le numéro 0 821 22 23 24 (0,15 euro/min), qui permet de recevoir gratuitement chez soi la brochure d'information globale sur les accidents domestiques des enfants.

Les spots sont diffusés du **30 octobre au 19 novembre** sur des chaînes de télévision hertziennes et du câble, en France métropolitaine et dans les DOM.



▪ **La brochure « Protégez votre enfants contre les accidents domestiques »**

L'INPES diffuse gratuitement une **brochure « Protégez votre enfant des accidents domestiques »** dont le but est d'apprendre aux parents à éviter les accidents domestiques de l'enfant. Cette brochure les sensibilise aux principaux risques existants pour leur enfant et les aide à les prévenir.

Cette brochure indique les réflexes simples et les gestes faciles à adopter pour éviter les accidents les plus fréquents à la maison. Elle est simple et compréhensible par tous. Les situations à risque et les bons réflexes sont illustrés par des dessins, auxquels s'ajoutent un certain nombre de conseils faciles à mettre en pratique au quotidien pour éviter les accidents.



La couverture de la brochure



Une page intérieure type

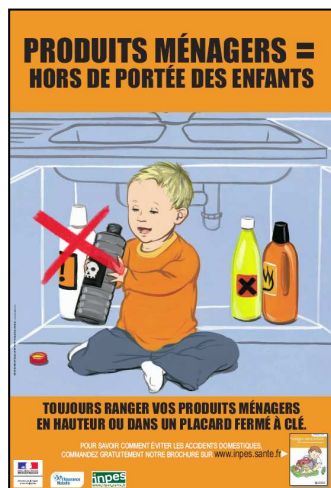
Deux modes de diffusions complémentaires ont été retenus pour cette brochure éditée à 1,5 millions d'exemplaires. Elle est d'une part **disponible gratuitement sur simple appel téléphonique au 0 821 22 23 24** (0,15 euro/min depuis un poste fixe) jusqu'à mi-décembre. D'autre part, 1 million d'exemplaires sera diffusé dans **les maternités, les centres de protection maternelle et infantile, les centres communaux d'action sociale, les dispensaires, les crèches, aux pédiatres libéraux et hospitaliers...**

▪ **Les affichettes**

Pour compléter ce dispositif, l'INPES a réalisé **deux affichettes destinées à alerter les familles sur deux risques supplémentaires : les intoxications liées aux médicaments et les intoxications liées aux produits ménagers.**

Elles figurent deux situations à risque et les réflexes simples à adopter pour éviter les accidents : laisser les médicaments et les produits ménagers hors de portée des enfants.

60 000 exemplaires de chacune de ces affichettes seront diffusés dans les maternités, les cabinets pédiatriques, auprès des professionnels de terrain, dans les Ddass ...



Eviter les accidents à chaque étape du développement de l'enfant

L'enfant doit constamment être sous la surveillance d'un adulte. Chaque étape du développement de l'enfant comporte des risques spécifiques :

Dès sa naissance, dans son lit, il faut veiller à le coucher en toute sécurité. Il ne faut jamais le laisser seul que ce soit dans son bain, sur la table à langer, dans la maison ou dans la voiture.

A partir de 3 mois, un enfant commence à attraper les objets à sa portée. Il peut se retourner, rouler sur le côté et tomber de la table à langer, du lit ou du canapé.

Entre 4 et 6 mois, un enfant commence peu à peu à se tenir assis mais il n'est pas capable de garder son équilibre, ni de se maintenir assis.

Entre 6 et 9 mois, l'enfant apprend progressivement à se déplacer en rampant puis en marchant à quatre pattes. Sa curiosité le pousse à toucher tous les objets qui sont à sa portée et à les mettre dans sa bouche. Il risque de s'étouffer avec des petits objets ou des petits aliments.

Entre 9 et 18 mois, un enfant commence à se mettre debout puis à marcher et il explore le monde qui l'entoure. Il comprend progressivement la signification du « non ». Attention aux chutes dans les escaliers, aux brûlures dans la cuisine et aux produits ménagers qu'il pourrait avaler.

A partir de 18 mois, l'enfant devient plus autonome. Il commence à comprendre les conseils et les explications des parents pour éviter les dangers mais il veut les imiter. Il grimpe partout, ce qui augmente les risques de chutes. Attention aux fenêtres ouvertes.

A partir de 2 ans, un enfant monte et descend seul les escaliers. Il sait ouvrir les portes et part en exploration. Sa curiosité s'éveille mais il n'est pas encore conscient de la plupart des dangers.

A partir de 3 ans, il prend de l'assurance et se dépense beaucoup. Il parle et comprend de mieux en mieux. Il fait peu à peu la différence entre ce qui est permis et ce qui est interdit mais il n'est pas capable de mesurer les risques qu'il prend et les accidents sont souvent plus graves.

A chaque étape de son développement, il est important de veiller à la sécurité de l'enfant et de lui apprendre comment éviter les dangers avec des mots et des gestes adaptés à son âge.

Les accidents surviennent rapidement. Alors, pour éviter les petits et gros bobos tout en laissant l'enfant s'épanouir, il existe des solutions :

- **Surveiller de près l'enfant** : il n'a pas conscience des risques qu'il prend. Les parents peuvent l'aider à faire des progrès en grandissant et l'accompagner dans sa découverte du monde. Un enfant doit toujours être sous la surveillance d'un adulte. Il ne faut pas le laisser sous la garde d'un autre enfant.
- **Expliquer les dangers à l'enfant** : il est nécessaire de lui faire comprendre, de façon claire et adaptée à son âge, les risques qu'il court et la manière de les éviter.
- **Avoir les bons réflexes** : ces réflexes sont des gestes simples à mettre en pratique au quotidien pour prévenir les accidents.

Suivre les conseils de professionnels : demander conseil au médecin, à une puéricultrice ou à un pharmacien.

Apprendre à connaître les dangers dans la maison... et les bons réflexes pour les éviter

Les dangers au domicile sont très variables mais on les regroupe en grandes catégories de risques : la brûlure, l'intoxication, la chute, l'étouffement, l'électrocution, la noyade. Par ailleurs, en fonction de l'âge de l'enfant, les risques évoluent.

La brochure « **Protégez votre enfant des accidents domestiques** » retrace les principaux risques et les bons gestes simples ainsi que les conseils pour les éviter. **Complète et très clairement illustrée par des images explicites, la brochure est construite en plusieurs parties :**

- **Les réflexes pour éviter les étouffements** (pages 6 à 9). Avec un nourrisson, le risque d'étouffement est essentiellement présent dans le lit. Ensuite, dès 6 mois, l'enfant qui découvre son environnement peut facilement s'étouffer avec de petits aliments ou des petits objets. Enfin, l'enfant plus grand peut aussi, lorsqu'il joue, s'étrangler avec un collier, un cordon ou s'étouffer avec un sac plastique.
- **Les réflexes pour éviter les noyades** sont présentés en pages 10 à 11. En effet, si le bain est un moment de plaisir, de détente et de jeu pour un enfant, il ne faut jamais oublier qu'un enfant peut se noyer en quelques minutes même dans 20cm d'eau. Même s'il peut tenir assis, il ne pourra pas forcément se redresser s'il glisse.
- **Les réflexes pour éviter les chutes** (pages 12 à 16) notamment de la table à langer, de la chaise haute, dans les escaliers, d'une fenêtre. La chute est en effet la principale cause d'accident des enfants de 0 à 6 ans.
- **Les réflexes pour éviter les intoxications** (liées principalement à l'ingestion de médicaments ou de produits ménagers) sont ensuite expliqués en pages 17 à 19.
- **Les réflexes pour éviter les brûlures** (page 20 à 24). Les risques de brûlures sont nombreux : brûlure par liquide ou aliment chaud (eau, soupe, café, huile), par flammes (quand l'enfant veut jouer avec le feu), par objets chauds (équipements ménagers, casseroles chaudes) ou encore par eau chaude au moment du lavage des mains ou du bain. Les brûlures peuvent avoir des conséquences et des séquelles graves. **Il faut seulement 3 secondes pour qu'un bébé se brûle au 3^{ème} degré avec de l'eau à 60 ° C.**
- **Les réflexes pour éviter les électrocutions** sont présentés dans les pages 25 à 28. L'enfant n'a pas conscience des risques que l'électricité représente. Il est souvent attiré par les prises et risque de mettre les doigts à l'intérieur ou d'y glisser de petits objets en métal. De même les objets électriques sont souvent assimilés à des jeux et l'enfant ne voit pas le danger et les risques liés à ces derniers, notamment en présence d'eau, qui augmente les risques d'électrocution. Quelques précautions simples limitent les dangers d'une éventuelle électrocution.
- **Les bons gestes à tout moment.** Cette partie (pages 29 à 33) rappelle les bons réflexes à avoir à tout moment dans une maison (ou à l'extérieur). Pour éviter les gros bobos, l'INPES rappelle des gestes complémentaires simples à ne pas oublier (comme par exemple protéger les coins de table, prévenir les morsures d'animaux, réduire les risques de mort subite du nourrisson ou encore bien installer l'enfant en cas de déplacement en voiture).

Que faire en cas d'accident ?

Dans une dernière partie, la brochure rappelle en pages 34 et 35 ce qu'il est recommandé de faire en cas d'accident. Le meilleur des gestes à faire est d'appeler le SAMU (15), les Pompiers (18), le numéro unique d'urgence européen (112) ou le médecin.

L'INPES rappelle que pour tous ces accidents, des gestes d'urgence existent. Ils ne sont efficaces que s'ils sont parfaitement exécutés.

Pour se former à ces gestes d'urgence, il est possible d'obtenir les coordonnées des centres de formation auprès du Service de protection civile de la Préfecture de département.

Les partenaires de la campagne

Le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire : <http://www.interieur.gouv.fr>

La Commission de Sécurité des Consommateurs : <http://www.securiteconso.org>

Le Centre Européen de Prévention des Risques : <http://www.cepr.tm.fr>

L'Institut de Veille Sanitaire : <http://www.invs.sante.fr>